

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025****N°DCM-2025-054****OBJET :****INSTITUTIONS**

Intercommunalité

Communauté de Communes de la
DombesConvention Service Commun
Enfance Jeunesse - Avenant n°3

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX
représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS
DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET
représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par
Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 mars 2025 portant modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes ;

Madame BIAJOUX précise aux conseillers municipaux que la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse de la Dombes du 9 décembre 2021 a défini les modalités de création et d'organisation du service communautaire pour les interventions musicales et sportives auprès des élèves du territoire. Le projet d'avenant n°3 à cette convention vient apporter le complément des heures d'interventions pour les écoles de l'Abergement-Clémenciat, Le Plantay et Marlieux à compter de l'année scolaire 2025 / 2026 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, 1 abstention),

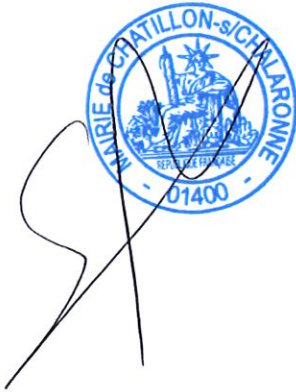
APPROUVE l'avenant n°3 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse,

AUTORISE le Maire à signer cet avenant avec la Communauté de Communes de la Dombes, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

... / ...

Ainsi délibéré le 26 mai 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER

A blue ink signature, likely belonging to Stéphanie Couturier, is written over the text.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 02 JUIN 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 02 JUIN 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.